



Centre national d'information indépendante sur les déchets

---

## Compte-rendu Assemblée générale du 1er avril 2006

### 1. Renouvellement du Conseil d'Administration

Membres sortants : Valérie Battaglia, Michel Bernard, Elisabeth Roulet.

Sont candidats : Eric Grinda, Philippe Lebac

Eric Grinda après avoir travaillé aux Etats-Unis dans le domaine de la publicité et la production de films documentaires a créé en France l'entité artisan 14. Sa collaboration avec notre association est très prometteuse, notamment dans le domaine de la communication. Philippe Lebac a acquis une solide compétence dans le domaine de la biologie moléculaire (il a été maître de conférences à l'Université de Paris VI. Il est entre autres spécialisé dans tout ce qui concerne les matériaux biodégradables : sacs, films et bâches à vocation agricoles).

Eric Grinda et Philippe Lebac sont élus à l'unanimité des membres actifs.

À l'issue de ce vote, la composition du nouveau Conseil d'Administration du CNIID est la suivante : Judith Becher, Robert Gadessaud, Eric Grinda, Philippe Lebac, Serge Orru, Claude-Noëlle Pickmann, Laurent Wainer .

### 2. Rapport d'activités 2005 du CNIID

Pour avoir plus d'informations sur les campagnes ou un rapport d'activités plus détaillé (rubrique "Le Cniid" puis "Assemblée Générale") vous pouvez consulter notre site internet : [www.cniid.org](http://www.cniid.org).

Le travail en 2005 :

- Campagne Production Propre :

Les divers axes de cette campagne ont déjà été présentés dans le *Cniid-infos n°23*, nous les rappelons donc rapidement :

- Les emballages : en 2005 plus de cinquante associations ont pris part à une nouvelle journée de mobilisation au cours de laquelle 10 000 guides "emballages utiles et inutiles" ont été diffusés. D'autres actions déballage sont également organisées en dehors de la journée nationale.

- Le plastique : au cours de l'année 2005, le CNIID a travaillé sur la problématique des sacs plastiques fragmentables, faussement appelés biodégradables, et particulièrement sur le cas du Neosac.

Lors de la sortie du Neosac, qualifié de sac à durée de vie maîtrisée, car biodégradable selon ses promoteurs (12 industriels de Haute-Loire), le CNIID a immédiatement communiqué en contredisant ce caractère biodégradable. Ce communiqué a été énormément repris et a fait beaucoup de tort au Neosac qui a ainsi été très peu commercialisé en France. Le CNIID soutient, par contre, le développement des plastiques biodégradables qui constituent une alternative intéressante aux plastiques traditionnels dont la fin de vie est très problématique, sans pour autant remettre en cause la nécessité de réduire notre consommation.

- Les producteurs ayant recours de plus en plus fréquemment à des emballages plastiques ou des produits plastiques jetables, une nouvelle campagne, intitulée "Stop le Plastok" a débuté en partenariat avec Agir Pour l'Environnement et d'autres ONG. Bouteilles d'eau, sacs de caisse, rasoirs jetables ou encore films emballant les journaux incarnent une société du gaspillage qui fait fi des conséquences environnementales, visuelles et sanitaires. Un 4 pages d'information et des cartes



## Centre national d'information indépendante sur les déchets

---

postales à destination des producteurs sont disponibles au CNIID.

- Déchets toxiques : l'importante réforme de la réglementation chimique européenne (REACH), actuellement en cours, est l'occasion pour les citoyens d'obtenir l'abandon des pires substances chimiques. Le développement de la production propre et de la chimie verte correspond aux objectifs poursuivis par le CNIID, c'est pourquoi nous nous sommes mobilisés avec un collectif d'associations pour soutenir cette réforme contre les pressions de l'industrie chimique. Nous avons, en partie, été écoutés, mais la mobilisation va continuer au cours de l'année 2006 pour ne perdre nos acquis et obtenir de nouvelles avancées.

- "Sèmes pas tes piles" : afin d'informer le grand public, une campagne de sensibilisation et de pression a été initiée, en partenariat avec Les Amis du Vent, Agir pour l'Environnement et les Amis de la Terre Paris. Une conférence de presse de lancement a eu lieu dans les locaux du CNIID. L'intérêt médiatique sur cette campagne a été relativement important (20H TFI, France Info, ITV, Novéthic. . .) L'objectif de cette campagne est de contraindre les distributeurs à respecter leurs obligations (points de collecte) et d'informer les citoyens sur la dangerosité des piles et les alternatives disponibles.

- La Prévention : le CNIID fait partie du comité de pilotage du plan national de prévention et tente de faire pression afin que les choses évoluent plus rapidement. Réalisation d'une fiche sur les cosmétiques pour la rubrique Éco-consommation du site du MEDD. Ce groupe de travail permet d'échanger avec les différents acteurs présents sur les sujets liés à la prévention des déchets.

Un 4 pages d'informations intitulé "Comment faire maigrir sa poubelle" a été réalisé et est aujourd'hui largement diffusé.

Enfin, sur le dossier pub, le CNIID a participé au troisième déversement publicitaire en association avec RAP et Chiche afin de protester contre les publicités qui envahissent nos boîtes aux lettres. Nous demandons, entre autres, que l'autocollant proposé par le Ministère ait une valeur contraignante.

- Campagne Incinération et dioxines :

De nouveaux outils ont été mis en place afin d'assurer le suivi des différents incinérateurs français, notamment en vue de la mise aux normes du 28 décembre 2005.

Le site France incinération ([www.france-incineration.org](http://www.france-incineration.org)) répertorie toutes les unités d'incinération en France en distinguant les installations fermées, celles en fonctionnement et celles en projet. Une fiche technique apporte des informations sur chaque unité.

L'incinération au jour le jour fait le point sur les différentes mobilisations ou victoires des associations locales.

- Journée internationale anti-incinération : le 7 septembre a eu lieu la quatrième journée internationale d'action sur les déchets et l'incinération. 200 associations représentant 45 pays y ont participé. Organisée pour la première fois en septembre 2001, cette journée d'action a pour but de dénoncer l'incinération et la mise en décharge des déchets, et de promouvoir la production propre, les politiques "zéro déchet", la réduction à la source et toute alternative permettant de sortir de l'incinération.

- Mise aux normes 2005 : le CNIID a veillé à ce que le parc d'incinérateurs français respecte la nouvelle norme européenne imposant un taux de dioxines inférieur à 0,1 ng/m<sup>3</sup> de fumée, bien que cette réglementation ne nous protège pas contre une contamination de la chaîne alimentaire. Cette mise aux normes a donc été l'occasion, une nouvelle fois, de dénoncer la politique actuelle de gestion des déchets et les risques sanitaires que représentent les incinérateurs, même mis aux normes.

- Au quotidien, le CNIID apporte une aide aux associations locales dans leur combat sur le terrain et assure régulièrement des conférences. Le CNIID fait partie du réseau GAIA (Global Anti -incinération Alliance/Global Alliance for Incinerator Alternatives). C'est un réseau international composé d'individus, d'associations, de facultés et de tous ceux qui travaillent contre l'incinération des déchets et qui promeuvent les méthodes soutenables de gestion des déchets. Ce réseau s'est constitué en juin 2000 après une série de réunions internationales sur l'incinération et les alternatives. Les trois





## Centre national d'information indépendante sur les déchets

---

Développement de nouveaux arguments, particulièrement concernant la problématique incinération et énergies renouvelables, mais également sur la question des mâchefers.

Un argumentaire généraliste à destination des élus sera réalisé afin d'exposer clairement les méfaits de l'incinération et les alternatives disponibles.

- Alternatives :

Une campagne sur la gestion écologique des déchets devrait voir le jour en 2006 afin d'être en mesure de proposer des solutions pour traiter nos déchets autres que l'incinération ou l'enfouissement. La première étape sera la promotion du compostage.

Un documentaire de 52 minutes sur les alternatives sera disponible au cours de l'année 2006.

Cet outil nous permettra d'exposer de façon plus dynamique les différentes possibilités qui existent aujourd'hui pour traiter nos déchets de façon écologique (récupération, réparation, compostage, recyclage.. ). Le DVD sera disponible au CNIID à partir de septembre 2006.

- Eco-consommation :

Afin de faciliter votre gestion des déchets au jour le jour, et de répondre à une demande d'informations toujours croissante, vous pourrez retrouver, sur le site internet du CNIID ([www.cniid.org](http://www.cniid.org)), à partir du mois d'avril, une rubrique "Eco-consommation".

Un des buts de cette mini campagne est de répondre aux questions que vous vous posez lorsque vous avez un type de déchet particulier (pot de peinture, pneus. ..), et dont vous ne savez pas quoi faire. Elle permettra aussi de vous donner des conseils, des contacts, de vous faire découvrir, par exemple, le compostage en appartement, de vous informer sur la durée de vie de certains déchets, en bref, de vous aider à réduire et mieux gérer vos déchets.

- La Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source :

Étant donné que nous n'avons plus personne à plein temps sur la Coordination, il nous paraît plus raisonnable de se fixer pour l'instant un objectif de 2 réunions par an, et non plus 3.

Le CNIID s'engage à fournir au moins une fois par trimestre une fiche sur un point technique particulier présentant une utilité indéniable pour les associations présentes dans la Coordination. Enfin, nous proposons d'éditer une lettre trimestrielle faite par et pour la Coordination.

### **3 - Rapport financier :**

Suite au départ de Pierre Emmanuel Neuhror à la fin de l'année 2004, il y a eu une perte d'adhérents, comme vous pouvez le constater sur le bilan financier de 2005.

Par ailleurs, nous finissons l'année 2005 avec un résultat négatif (perte de 8085 euros qui s'explique en partie par les charges exceptionnelles (Sécurité sociale Belge)) mais sans aucune dette.

La mise en place de la vente de documentation et de livres fonctionne assez bien (5 600 euros) et la facturation des frais de transport pour les conférences nous a permis d'économiser 4 000 euros.

Le montant des adhésions n'a pas changé, mais en 2006 le financement du poste sur les "Alternatives" nécessitera une augmentation de nos revenus en trouvant de nouveaux adhérents et/ou de nouvelles fondations.



## Centre national d'information indépendante sur les déchets

---

Réel 2005 : (en euros)

<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>
Cnasea	30 548	Charges de personnel	146 846
Fondations		Fournitures de bureau	4 349
- Kapor	3 672	Maintenance	2 840
- Pour une Terre Humaine	9 980	Honoraires	5 507
- Fact	15 437	Assurance	535
- Goldsmith	35 000	Locations immobilières	19 932
		Documentations	4 407
Adhésions chèque (1)	30 737	Frais postaux et de télécom	16 638
Prélèvement automatique (2)	111 321	Frais bancaires	5 271
		Impressions	20 567
Réfacturations	4 921	Déplacements	6 557
Participation aux envois doc	2 166	Réceptions	2 980
Ventes de marchandises	3 429	Achat Marchandises	2 840
		Divers (cotisation, etc...)	1 369
		Amortissements	4 875
Produits exceptionnels	260	Charges exceptionnelles	9 828
<b>TOTAL</b>	<b>247 470</b>	<b>TOTAL</b>	<b>255 555</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 8 085</b>		

(1) Le montant des adhésions par chèque est de 36, 84 ou 240 euros. Il arrive que des adhérents effectuent un don d'un montant supérieur et vice-versa.

(2) Le montant des prélèvements automatiques est de 2, 3, 7 ou 20 euros par mois pour la majorité.



## Centre national d'information indépendante sur les déchets

---

Prévisionnel 2006 : (en euros)

<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>
Cnasea	30 500	Charges de personnel	165 040
Fondations	65 000	Fournitures de bureau	5 000
Adhésions chèques (1)	36 000	Maintenance	4 000
Prélèvements automatiques (2)	125 000	Honoraires	6 000
		Assurance	600
		Locations immobilières	22 000
		Documentations	5 000
		Frais postaux et de télécom	18 000
		Frais bancaires	5 500
		Impressions	12 000
		Déplacements	7 000
		Réceptions	4 000
		Achat marchandises	3 000
		Divers	1 000
		Amortissements	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>263 140</b>	<b>TOTAL</b>	<b>256 500</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 6 640</b>		

(1) Le montant des adhésions par chèque est de 36, 84 ou 240 euros. Il arrive que des adhérents effectuent un don d'un montant supérieur et vice-versa.

(2) Le montant des prélèvements automatiques est de 2, 3, 7 ou 20 euros par mois pour la majorité.